

en résulte que plusieurs barbes n'ont point été faites, plusieurs perruques n'ont point été peignées, et que cinq ou six garçons ont été mis en prison.

31 *Janvier*. — Débordement du Rhône et de la Saône.

6 *Février*. — On parle beaucoup de l'élégance de l'appartement de M<sup>me</sup> Caze (1), et de la bonne chair que l'on fait chez elle.

Une maison nouvellement bâtie, sur le nouveau chemin de St-Clair, est écrasée par une chute de pierres et de terre de la montagne ; quatre personnes sont tuées.

14 *Novembre*. — On a affiché à Lyon un avis aux âmes dévotes, de prier pour le pauvre conseil supérieur, décédé le 5 du mois, à 3 heures et quart. Un plaisant a répondu par ces vers :

Pour qui meurt âgé de trois ans,  
Quand il serait en cheveux blancs,  
Un service est peu nécessaire ;  
Et cet avis est très-contraire,  
A l'usage de tous les temps.  
Dans l'église on ne doit point faire  
De prières pour les enfants.

13 *Décembre*. — L'archevêque de Lyon retarde son retour, il est occupé à Paris d'une transaction avec son Chapitre par la médiation de l'évêque d'Autun.

M. de Bellescize a reçu une lettre très-vive du garde des sceaux, à l'occasion d'une femme qu'il avait fait enfermer au château de Pierrescize. La lettre porte que cette femme sera élargie sans délai ; qu'en France, il y a prescription pour le délit de libertinage opposé à la femme, quand il y a eu subséquemment une

(1) La famille des Caze, barons de la Bove, est originaire d'Italie. Milan Caze, trésorier et receveur-général des emprunts de la ville de Lyon, épousa, en 1555, la fille de Jacques David, bourgeois de Lyon. Son arrière-petit-fils, Jean Caze, épousa, à Lyon, en 1640, Marie Huguetan. Ses armes étaient d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges, et en pointe d'un lion de même.